



FSU 92



SUD Education 92



SE UNSA 92



Le 17 décembre 2013

Contact pour les organisations syndicales des Hauts de Seine :

Charlotte Boeuf, co-secrétaire générale SNUipp-FSU 92

FSU 92

3 bis rue W. Rochet

92 000 NANTERRE

snu92@snuipp.fr

Monsieur le Recteur

de l'Académie de Versailles

Rectorat, 3 Boulevard de Lesseps

78000 VERSAILLES

Objet : non paiement des EVS en contrat CUI

Monsieur le Recteur,

Depuis le début de l'année scolaire, nos différentes organisations syndicales ont alerté la DSDEN du 92 à propos de personnels en contrat CUI. Certains d'entre eux ont reçu leur paye avec plus de deux mois de retard, d'autres n'ont pas été payés, ou très tardivement pour leur mois de novembre.

Les réponses apportées par les services de la DSDEN sur la complexité des circuits et des interlocuteurs pour expliquer ces retards de paiement n'exonèrent en rien l'employeur de ses devoirs.

Les contrats CUI sont des contrats précaires (780 € brut, soit environ 640 € net pour un contrat de 20h/semaine), et les personnels embauchés sont également souvent eux-mêmes en situation de précarité. Il n'est donc pas acceptable que ce soit l'employeur qui ajoute de la difficulté à cette situation de précarité, les retards de salaire entraînant forcément des frais bancaires que ces salariés ne peuvent pas supporter. Ces personnels se retrouvent parfois dans des situations personnelles extrêmement difficiles : retards de loyers avec menace d'expulsion, découverts bancaires, impossibilité d'acheter leurs titres de transport pour pouvoir aller travailler, voire difficulté à se nourrir et obligation d'avoir recours au Secours Populaire ou aux Restos du Cœur.

Nous souhaitons donc avoir confirmation que des solutions seront trouvées dans les plus brefs délais pour toutes les situations en souffrance et que, sans attendre que les CUI le demandent, un document à destination des banques soit systématiquement fourni afin d'éviter les frais bancaires. Par ailleurs, nous demandons qu'à l'avenir tout soit mis en œuvre en amont afin que toutes les payes soient faites en temps et en heure.

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération distinguée.

Marie-Pierre Carlotti secrétaire générale de la FSU92
Gaetan Le Porho secrétaire général de SUD Education 92
Samuel Serre, secrétaire général de la CGT Educ'Action 92
David Planche, secrétaire général du SE-UNSA 92
Jean-Pierre Baills, secrétaire général du SGEN-CFDT 92